

De *Joseph de Mars* en mil huit cent douze, à dix heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de *Marie Anne Sauger, cultivateur,*
âge de *vingt sept* ans, né à *Lognon* département du *Vau*
du mois de *septembre* domicile à *Lognon* département
du *Vau* fils de *M. Jean* et de *Mme. Veronique*
domicilié à *Lognon* département
du *Vau* et de *Mme. Thérèse Sophie Lemoine*;

Er de *Marie Thérèse Bœ* âgée de *vingt quatre*
ans, née à *La Boulie* département du *Vau* le *vingt*
du mois d'*août* mil sept cent *quatre vingt huit* domicile à
à *Lognon* département du *Vau* fille de *M. Jacques Henry*
domicilié à *Lognon* département du *Vau*
et de *Mlle. Geneviève Lemoine*.

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous *Charles Bœ*
notaire à *Lognon* le *sept* mil huit cent *quatre vingt huit* en présence de
deux témoins par nous *Charles Bœ*

Le *dit* contrat a été lu et entendu par les *dit* époux contractants qui ont dit, ont
dit qu'ils ont lu et entendu le *dit* contrat par nous *Charles Bœ*

Le *dit* contrat a été lu et entendu par les *dit* témoins par nous *Charles Bœ*
notaire à *Lognon* le *sept* mil huit cent *quatre vingt huit* en présence de
deux témoins par nous *Charles Bœ*

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public,
ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant
les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Thérèse Bœ*
l'autre *Joseph de Mars*;

En présence de *M. Veronique Bœ* domicile à *Lognon*
département du *Vau* fils de *M. Jean* et de *Mme. Veronique* âgé

de *vingt ans* et de *M. Joseph de Mars* domicile à *Lognon*
département du *Vau* fils de *M. Jean* et de *Mme. Veronique* âgé de *vingt sept ans*

De *M. Joseph de Mars* domicile à *Lognon* département
du *Vau* fils de *M. Jean* et de *Mme. Veronique* âgé de *vingt sept ans*

Et de *M. Jean Bœ* domicile à *Lognon* département
du *Vau* fils de *M. Jean* et de *Mme. Veronique* âgé de *vingt ans*

Après quoi, moi *Charles Bœ* notaire à *Lognon* maire de *Lognon*
dans sa fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui
a été signé, avec moi, par les *dit* époux, les *dit* témoins, par nous *Charles Bœ*
notaire à *Lognon* le *sept* mil huit cent *quatre vingt huit* en présence de
deux témoins par nous *Charles Bœ*

Jacques Bœ *Jean Bœ* *Jacques Bœ*
Barra *Joseph Gmourel* *L. B. Barra*

De *Joseph de Mars* en mil huit cent douze, à huit heures, du matin.

ACTE DE MARIAGE de *Marie Thérèse Bœ*
âge de *vingt quatre* ans, née à *Lognon* département du *Vau*
le *vingt* du mois de *août* mil sept cent *quatre vingt huit* domicile à
à *Lognon* département du *Vau* fille de *M. Jacques Henry*
domicilié à *Lognon* département
du *Vau* et de *Mlle. Geneviève Lemoine*;

Er de *Joseph de Mars* âgé de *vingt sept*
ans, né à *Lognon* département du *Vau* le *sept*
du mois de *septembre* mil sept cent *quatre vingt huit* domicile à
à *Lognon* département du *Vau* fils de *M. Jean*
et de *Mme. Veronique* domicile à *Lognon* département
du *Vau* et de *Mme. Thérèse Sophie Lemoine*;

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous *Charles Bœ*
notaire à *Lognon* le *sept* mil huit cent *quatre vingt huit* en présence de
deux témoins par nous *Charles Bœ*

Le *dit* contrat a été lu et entendu par les *dit* époux contractants qui ont dit, ont
dit qu'ils ont lu et entendu le *dit* contrat par nous *Charles Bœ*

Le *dit* contrat a été lu et entendu par les *dit* témoins par nous *Charles Bœ*
notaire à *Lognon* le *sept* mil huit cent *quatre vingt huit* en présence de
deux témoins par nous *Charles Bœ*

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public,
ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant
les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Thérèse Bœ*
l'autre *Joseph de Mars*;

En présence de *M. Veronique Bœ* domicile à *Lognon*
département du *Vau* fils de *M. Jean* et de *Mme. Veronique* âgé

de *vingt ans* et de *M. Joseph de Mars* domicile à *Lognon*
département du *Vau* fils de *M. Jean* et de *Mme. Veronique* âgé de *vingt sept ans*

De *M. Joseph de Mars* domicile à *Lognon* département
du *Vau* fils de *M. Jean* et de *Mme. Veronique* âgé de *vingt sept ans*

Et de *M. Jean Bœ* domicile à *Lognon* département
du *Vau* fils de *M. Jean* et de *Mme. Veronique* âgé de *vingt ans*

Après quoi, moi *Charles Bœ* notaire à *Lognon* maire de *Lognon*
dans sa fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui
a été signé, avec moi, par les *dit* époux, les *dit* témoins, par nous *Charles Bœ*
notaire à *Lognon* le *sept* mil huit cent *quatre vingt huit* en présence de
deux témoins par nous *Charles Bœ*

Jacques Bœ *Jean Bœ* *Jacques Bœ*
Barra *Joseph Gmourel* *L. B. Barra*



N.º 9
Calvin